Article 22 du Règlement

Plusieurs transporteurs aériens étrangers désirent s'implanter au Canada à la faveur de la déréglementation annoncée par le gouvernement. Pour que la société d'État soit en mesure de faire une concurrence efficace à ceux-ci ainsi qu'aux sociétés privées canadiennes, les règles du marché devront être respectées du côté des négociations avec le syndicat tout comme du côté des sources de revenu de la Société.

• (1410)

LES TEXTILES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, l'ancien chef de l'opposition, actuellement premier ministre, déclarait à Sherbrooke le 4 mai 1984: «La politique de quotas resterait telle quelle . . . » Et le premier ministre, alors chef de l'opposition, disait être contre le libre-échange dans ces secteurs. Il a ajouté qu'il ne «plierait» pas devant les pressions que pourraient exercer les pays du Marché commun, les États-Unis, pour alléger le contingentement de chaussures et de produits du textile. Il ajoutait, et je cite: «Je ne me gênerai pas pour le dire au Président Reagan quand je le rencontrerai à Washington le mois prochain. Je verrai à ce que nos intérêts soient protégés en tout temps. Ça se paye des amitiés. Ça vaut cher des voisins comme nous autres . . . »

Aujourd'hui, monsieur le Président, au-delà de 15,000 emplois dépendent directement de ces trois secteurs d'activités dans l'Estrie, et il est impératif et nécessaire que le gouvernement prenne des mesures, des moyens requis et nécessaires, pour protéger et sauver 15,000 emplois ainsi que l'économie de toute la grande région de l'Estrie.

L'INDUSTRIE

LA RÉALISATION DE «CARREFOUR DE LA SOUS-TRAITANCE»

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, l'événement majeur dans le secteur industriel depuis les 20 dernières années est, sans contredit, la réalisation de «Carrefour de la sous-traitance», est du Québec, qui se tiendra les 16, 17 et 18 octobre à Rivière-du-Loup.

Le seul fait que le Carrefour de la sous-traitance regroupe à la fois l'ensemble des industriels de l'est du Québec et le secteur public est, à mon avis, exceptionnel pour le présent et très significatif pour l'avenir économique de notre région.

A ce sujet, je ne peux que féliciter les dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand-Portage pour cette heureuse initiative. Le potentiel industriel de la circonscription de Kamouraska-Rivière-du-Loup et de l'est du Québec n'aura jamais été aussi bien représenté à l'intérieur d'un même événement.

Il permettra aux entrepreneurs, aux investisseurs éventuels, aux sociétés d'État et aux divers services gouvernementaux de prendre conscience du dynamisme de nos industriels. En poursuivant comme objectif principal le développement économique de la région, le Carrefour de la sous-traitance permet au secteur public, comme aux promoteurs privés, de se rencontrer, d'explorer de nouveaux marchés et de conclure assurément de bonnes affaires.

C'est dans cet esprit que les ministères de l'Expansion industrielle régionale, de l'Emploi et de l'Immigration se sont impliqués concrètement dans la réalisation de Carrefour de la soustraitance en financant une grande partie des frais d'exploitation reliés à . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES—LA TENEUR DES LIGNES DIRECTRICES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, un article de la Presse canadienne paru le 18 septembre, prête les paroles suivantes au ministre de l'Environnement (M. McMillan), qui s'est acquis la réputation de furet à la Chambre lorsqu'il était ministre du Tourisme:

On pourrait trouver des excès ou des abus.

Il parlait du favoritisme dans les nominations. Selon le ministre, le premier ministre (M. Mulroney) en a pris acte et présenté des lignes directrices sévères, les plus sévères de toute démocratie occidentale.

Voyons de quoi il retourne. Premièrement, le processus d'examen annoncé par le premier ministre ne s'applique qu'aux nominations par décret. Les personnes bénéficiant d'un contrat échapperont donc à cet examen; à titre d'exemple, Sam Wakim.

Deuxièmement, le premier ministre a annoncé la fin du népotisme. Donc, on ne nommera plus de frères, de sœurs, de fils et ainsi de suite. Par contre, la loi permet aux membres d'une même famille ayant déjà été embauchés de conserver leur poste, notamment, monsieur le Président, Peter Clark.

Troisièmement, ces lignes directrices prétendument rigoureuses ne prévoient pas de sanctions. Soulignons par ailleurs qu'elles renferment une toute nouvelle échappatoire. En effet, il suffit pour s'y soustraire complètement de se former en société à numéro. Après quoi on consulte son ministre favori qui vous accorde un contrat. Outre qu'elle procure des avantages fiscaux, cette échappatoire permet de contourner toutes les nouvelles dispositions concernant les conflits d'intérêts. Des lignes directrices sévères, en effet, monsieur le Président.